

**Commission nationale de la coopération
décentralisée**

Paris, le 30 juillet 2009

Le Secrétaire général

N°95/CNCD

**Séance plénière de la Commission nationale de la
coopération décentralisée**

Le 8 juillet 2009

10h-12h30

à l'Institut du Monde Arabe

COMPTE RENDU

La Commission nationale de la coopération décentralisée s'est réunie le 8 juillet 2009 au matin sous la présidence de M. Alain JOYANDET, secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie et en présence de M. Eric BESSON, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Elle a validé les orientations pour l'appel à projet triennal 2010-2012 et fait le point sur les dispositifs de soutien à l'action extérieure des collectivités locales, dans le nouveau contexte de la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du MAEE.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET TRIENNAL 2010-2012 PAR ALAIN JOYANDET

Alain JOYANDET, après avoir salué l'ensemble des participants, a souhaité réaffirmer toute la place des collectivités territoriales dans l'action internationale du ministère des Affaires étrangères et européennes, « réalité juridique, financière et culturelle incontournable ». La création de la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats intégrant la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales doit répondre aux défis de la mondialisation en mobilisant et en associant tous nos atouts et en particulier les collectivités territoriales. Celles-ci, de part leurs expériences, leurs compétences et leurs capacités à mobiliser les acteurs de leurs territoires, sont les passerelles indispensables entre la stratégie mondiale et ses implications locales.

Le soutien à la coopération décentralisée s'inscrit par ailleurs dans les grandes orientations arrêtées pour la politique de développement lors du CICID présidé par le Premier Ministre le 5 juillet dernier.

Les priorités du nouvel appel à projets proposé pour la période 2010-2012 sont :

- 2 grandes priorités géographiques : l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée, ainsi que Madagascar, les Comores et Haïti
- Plusieurs thématiques : le développement économique, l'agriculture et l'alimentation, la gouvernance de l'eau, la valorisation du patrimoine et le tourisme, l'appui à la gouvernance dans le respect de la charte européenne d'appui à la gouvernance locale élaborée pendant la présidence française,
- Favoriser la mobilisation de financements innovants, tel le 1% de la loi Oudin Santini pour l'eau,
- Soutenir un programme contre la fracture numérique,
- Privilégier les approches mutualisées, (mise en place de l'Atlas français de la coopération décentralisée, cartographie de l'ensemble des projets, développement des réseaux régionaux). Un rapport sur la mutualisation rédigé par la DAECT et diffusé très largement propose des améliorations et des synergies entre collectivités territoriales, mais aussi avec les autres administrations de l'Etat et ses agences,
- Maintenir une facilité financière orientée vers le montage de projets dans le cadre des fonds européens,
- Pour les pays émergents, souhait d'une démarche bilatérale pour aboutir à la mise en place de programmes conjoints, complétée d'un fonds commun (avec financement équivalent de nos partenaires) à l'instar de celui expérimenté avec le Québec ; à l'étude actuellement, l'Argentine, le Chili, le Mexique, la Chine, l'Inde, le Maroc et peut-être la Roumanie,
- Privilégier une approche pluriannuelle en proposant une contractualisation sur 3 ans, toutefois en tenant compte de la difficulté pour certaines collectivités (possible démarche dérogatoire sur un an),
- Collaboration et complémentarité sur le dispositif avec les ambassades, préfectures et agences de l'Etat tel l'AFD et autres administrations comme le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale, et du Développement Solidaire.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET 2010 DU MIIINDS PAR ERIC BESSON

Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale, et du Développement Solidaire se veut un vecteur d'appui de l'APD certes encore modeste, mais avec quelques actions importantes. Depuis 2007, l'évolution politique a permis de donner une réelle visibilité et donc de passer du co-développement au développement solidaire. Il est extrêmement important de permettre le développement des pays source d'émigration et de les aider à lutter contre l'immigration clandestine. Pour cela, 8 accords ont été signés avec le Burkina Faso, le Sénégal, la Tunisie, le Cap Vert, le Mali, Les Comores...), avec le souhait d'arriver à 20 accords d'ici 2012. L'augmentation de l'immigration est inéluctable, la France doit rester une terre d'accueil, aussi il faut accompagner les pays, qui le souhaitent, pour organiser leur état civil et la mise en œuvre de leur documentation civile.

Le ministère souhaite proposer un traitement préférentiel pour les pays ayant signé des accords pour développer la coopération décentralisée et l'APD. Il estime qu'il est nécessaire d'associer davantage les collectivités territoriales car elles connaissent bien leurs partenaires.

A titre d'exemple, le Conseil Général de l'Hérault avec le Gouvernorat de Médénine, l'Ardèche avec le Sénégal ou Sarcelle avec les Comores...

Pour 2010, le souhait est de pérenniser cet appui aux projets de développement, avec comme priorités :

- Aide aux régions de forte émigration

- Appui à l'insertion sociale en développant des projets économiques
- Implication des associations de migrants
- Appui sur les diasporas de nos territoires.

La diffusion de cet appel à projet sera conjoint avec celui du MAEE.

REACTIONS DES MEMBRES DE LA CNCD

Pour la grande majorité des membres de la CNCD, le nouvel appel à projet du MAEE répond aux attentes des collectivités territoriales, notamment sur les priorités géographiques car il y avait une réelle attente sur la Méditerranée, avec une interrogation sur les pays d'Amérique du Sud (Madame BOURVIC), l'Europe, sur une facilité de gestion en prévoyant une contractualisation sur 3 ans (Monsieur BRUNET), sur l'inscription dans les priorités de la mutualisation, sur la volonté de développer des projets à vocation économique (Monsieur BRUNET). Dans le cadre de la mutualisation, les représentants de collectivités territoriales ont approuvé la démarche de mutualisation extrêmement positive (Monsieur MAIRAL), mais ont émis le souhait que le « chef de file » ne soit pas systématiquement remis aux seules régions, mais en fonction de l'ancienneté de la coopération sur le terrain, et surtout que la mutualisation doit répondre à une mise en cohérence territoriale (Monsieur CAZABONNE et Monsieur SCHAPIRA).

Pour le MEEDAT (Monsieur FULDA) et CUF (Monsieur JOSSELIN), il est extrêmement important d'avoir l'occasion de structurer la coopération décentralisée en projetant des priorités. Toutefois, on ne peut pas envisager de laisser de côté certains pays qui souhaitent développer leur coopération décentralisée, notamment au sein de la Méditerranée, comme la Turquie, les Territoires Palestiniens (Monsieur BUTZBACH) ou les Balkans (Monsieur MAIRAL).

D'autre part, il est impérieux de trouver d'autres sources de financements en dehors de l'APD, aussi Monsieur JOSSELIN a soulevé la question de la taxe Tobin qui pourrait, peut-être, pallier ce besoin de financement.

CONCLUSION

L'aide publique au développement est un sujet majeur et chaque acteur doit pouvoir apporter sa contribution pour permettre le progrès humain. Pour cela, il faut des financements innovants qui permettraient d'avoir des développements très supérieurs. Aussi, Alain JOYANDET estime qu'il est très important que les collectivités territoriales aient toute leur place dans les discussions concernant l'aide publique au développement. De plus, il rappelle l'intérêt d'augmenter le nombre des volontaires internationaux, qu'ils soient juniors ou seniors, et ainsi de faire appel à leurs associations.

Le secrétaire d'Etat a également fait état du bilan de l'appel à projet 2009 ainsi que du travail réalisé par la DAECT avec la création de l'atlas français de la coopération décentralisée, outil indispensable pour son bon développement ; celui-ci donnera les moyens aux collectivités territoriales de mieux mutualiser leurs actions de coopération dans le cadre de ce nouvel appel à projets triennal.